

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/3237872ac716259518ce1aa8>

Date d'obtention : 2021-03-16 15:17:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, la méthode Sexto permet de comprendre la situation et de guider l'intervention. Elle détermine les rôles et responsabilités de chacun des intervenants impliqués. Elle nous informe de l'importance d'agir rapidement ainsi que la façon dont il est souhaitable d'agir. L'utilisation de la méthode Sexto à pour but de préserver l'intégrité physique et psychologique des victimes. Elle permet un encadrement et une uniformisation des interventions, une prise en charge beaucoup plus rapide, limite la propagation, permet d'intervenir sans voir les images, offre une méthode alternative pour les personnes impliquées et augmente le sentiment de sécurité des victimes.

Elle se divise en 4 volets : l'amorce qui nous permet de comprendre le contexte, la nature des gestes posés / images partagées, l'intention derrière le geste ainsi que l'étendu (le partage et la propagation) de la situation.

Suite à l'intervention des acteurs de première ligne (nous) qui avons dressé un portrait de la situation, le dossier est remis au service de police qui acheminera le tout au DPCP qui lui déterminera s'il a lieu d'enclancher la mesure judiciaire où d'y aller avec une mesure alternative soit la programme sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 mises en situation m'ont permise de constater qu'il est possible d'utiliser Sexto dans plusieurs situations. Ces mises en situation étaient semblables à ce que nous retrouvons dans nos écoles. Il y a effectivement quelques cas d'actes malveillants mais pour la plupart, il s'agit d'actes impulsifs. Les mises en situations démontraient ces 2 types d'actes.

Je retiens qu'il est important de suivre les étapes une à la fois. Ainsi, il nous est impossible d'en omettre. En essayant parfois d'aller trop vite, je me suis trompé dans quelques une des réponses en lien avec les différentes situation. Souvent, ces erreurs sont en lien avec le fait que j'aurais tendance à vouloir être trop rapide lors de mon intervention. Une fois l'appareil électronique confisqué, l'urgence de la situation diminue tout de même. La personne devant où est une personne importante à part entière et mérite (peu importe qu'elle soit victime ou instigatrice) d'être écoutée, entendue et respectée.

De plus, je constate que l'intention n'est pas toujours mauvaise . Pour certains, il s'agit d'un substitut à l'acte sexuelle pour ceux qui ne sont pas actifs sexuellement. Pour d'autres, cela peut s'avérer être une preuve d'engagement, Comme dans une mise en situation vue précédemment, la facilité d'accès des appareils électroniques joue un rôle important. Par contre, pour d'autres contextes dont un vu dans les mises en situation, l'intention peut être malveillant et il peut se produire à plus d'une reprise. Lorsqu'il est question d'argent, de menaces et de récidive, les mesures alternatives font plutôt place au processus judiciaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je me sens désormais plus à l'aise avec ce genre d'intervention. Par contre, la détermination de l'acte malveillant ou impulsif est selon moi l'étape la plus délicate de la méthode Sexto puisque les répercussions sur les personnes peuvent être bien différente dans l'une ou l'autre des situations. Ayant le soucis du travail bien fait et ayant à cœur le partenariat et le travail d'équipe, je considère avoir un rôle très important quant au déroulement de l'intervention. Comme il est de mon devoir de dresser le portrait de la situation, j'ai le désir de cette étape soit faite avec soin. Au final, l'intervention à part entière me semble être délicate. Cependant, je me sens outillé et suffisamment "solide" pour faire face à la première situation de "sextage". Je considère que j'aurai en ma possession tous les outils pour pouvoir intervenir adéquatement et offrir un service de qualité à nos partenaires. La collaboration avec les partenaires s'avère être une richesse et une opportunité pour le milieu scolaire.

Je termine en vous remerciant de nous permettre de suivre cette formation intéressante et utile. Au plaisir de collaborer avec vous ! Merci !